



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE CARREFOUR DE SOLIDARTIÉ INTERNATIONALE DE SHERBROOKE

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2016

Mémoire rédigé en collaboration avec

l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

jeudi, 4 février 2016, Sherbrooke

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE CARREFOUR DE SOLIDARTIÉ INTERNATIONALE DE SHERBROOKE

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES

Le Carrefour de solidarité internationale (CSI) de Sherbrooke tient à remercier la ministre Marie-Claude Bibeau et son équipe pour l'invitation à soumettre un court mémoire dans le cadre des consultations pré-budgétaires amorcés par le ministre des Finances, l'honorable Bill Morneau.

Le Carrefour de solidarité internationale (CSI) est un organisme de coopération internationale (OCI) qui met en œuvre, en collaboration avec ses partenaires du Sud, des activités permettant de lutter contre la pauvreté. Le CSI permet également à des volontaires de vivre des expériences concrètes de coopération et de solidarité internationales auprès de ses partenaires du Sud. Enfin, le CSI sensibilise et mobilise la population estrienne en matière de solidarité internationale et d'engagement citoyen afin qu'elle s'engage à contribuer à créer un monde plus juste, solidaire et viable.

Après avoir pris connaissance des divers éléments de la plateforme « Changer ensemble » sur lesquels porte plus spécifiquement cette consultation, nous souhaitons vous faire part de nos idées concernant les meilleurs moyens de réaliser l'engagement du gouvernement Libéral à *aider les plus pauvres*. Nous en proposons quatre.

1. AUGMENTER DE MANIÈRE GRADUELLE ET PRÉVISIBLE LE NIVEAU DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Selon le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), même s'il existe d'autres sources de financement, l'aide publique au développement demeure *la* source la plus directe pour réduire la pauvreté et s'attaquer à ses causes fondamentales.¹ Depuis 1969, le niveau attendu de contribution des pays du Nord à l'aide au développement a été fixé à 0,7 % du revenu national brut (RNB). Pour aider les plus pauvres, le Canada doit s'assurer d'atteindre cette cible.

¹ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs ». En ligne : http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/2016_01_25_Brief_New_Minister_CCIC_priorities.pdf

Malheureusement, même s'il s'est engagé à le faire depuis très longtemps, le Canada n'a jamais atteint cette cible. Le niveau de contribution du Canada diminue même depuis plusieurs années et, en 2014, il ne s'élevait qu'à 0,24 % du RNB – soit moins de la moitié de la cible visée. Le Canada peut faire mieux. Et pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable (ODD), il *doit* faire mieux à ce chapitre.

En effet, l'objectif 17 des ODD - qui traite du renforcement des moyens pour mettre en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable – précise que les pays développés, comme le Canada, doivent honorer « tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement (...) ».²

Pour réduire la pauvreté et respecter ses engagements envers la mise en œuvre des ODD, le CSI croit que **le Canada devrait augmenter sa contribution au budget de l'APD de manière graduelle et prévisible de manière à atteindre la cible de 0,7% du RNB**. Le CSI appuie la suggestion du CCCI d'établir un échéancier de 10 ans pour y parvenir.³

2. METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT QUI CONVIENNENT À L'ÉVENTAIL DIVERSIFIÉ DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

En 2010, le gouvernement canadien a procédé à un changement important dans la manière de financer les organismes de coopération internationale (OCI) en mettant en place un mécanisme d'appel de propositions. Si ce mécanisme avait pour objectif annoncé de simplifier le processus de demande, il a plutôt mené de manière générale à des retards de financement et à une diminution des fonds accordés aux OCI.⁴ De plus, il a affecté de manière disproportionnée les petits et moyens OCI.

En effet, si l'ensemble des OCI canadiens ont ressenti les impacts de ces changements apportés aux mécanismes de financement, une étude menée en 2012 auprès de 158 OCI du Canada a démontré une corrélation très claire entre, d'un côté, la taille d'une organisation et son volume de revenu et, de l'autre côté, ses chances de succès lors des appels de proposition. Par exemple, 77% des propositions acceptées dans toutes les compétitions provenaient d'organismes ayant six employés ou plus. Dans le même sens, les organismes avec un revenu de

² Programme 2030. Objectif 17.2.

³ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs ». En ligne :

http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/2016_01_25_Brief_New_Minister_CCIC_priorities.pdf

⁴ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs », p.3. En ligne :

http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/2016_01_25_Brief_New_Minister_CCIC_priorities.pdf

plus de 5 million de dollars avaient deux fois plus de chances que les autres organismes de remporter un appel de proposition.⁵

Pourtant, les petits et moyens OCI jouent un rôle extrêmement important dans la coopération internationale. Leur taille plus petite leur permet souvent de mettre de l'avant des approches novatrices en matière de développement et de pouvoir s'ajuster rapidement à des changements de situation sur le terrain. Ils entretiennent aussi souvent des relations à très long terme avec des partenaires et des communautés spécifiques, ce qui leur permet de bâtir des relations solides et d'être très réactifs.

Dans sa *Politique de partenariat avec la société civile* (2015), Affaires mondiales Canada « reconnaît l'expérience et les compétences *diversifiées* des acteurs de la société civile » et la nécessité de fournir « une combinaison de sources de financement à court, moyen et long terme pour soutenir un secteur de la société civile florissant ». ⁶ L'AMC souligne que la diversité des OCI au Canada « constitue également une force considérable qui l'aide à répondre de manière novatrice aux besoins de ceux qui vivent dans la pauvreté ». ⁷

Afin d'assurer un financement équitable des petits et moyens OCI, nous croyons que **le Canada devrait mettre en place, le plus rapidement possible, des mécanismes diversifiés, prévisibles, adaptés et flexibles de financement, élaborés en consultation avec les OCI.** ⁸ **Le CSI croit aussi que des mécanismes spécifiques aux petits et moyens OCI devraient être mis en place afin de favoriser le développement d'approches novatrices en matière de développement.**

3. ASSURER LA REPRÉSENTATION D'ACTEURS DIVERSIFIÉS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS SUR L'AIDE INTERNATIONALE

La ministre du Développement international s'est vu confier le mandat de « tenir des consultations auprès d'intervenants canadiens et d'organisations vouées à l'aide internationale afin de créer un nouveau cadre de politiques et de financement destiné à orienter les décisions

⁵ Conseil canadien pour la coopération internationale et Réseau de coordination des conseils provinciaux et régionaux de coopération internationale. 2012. « Remettre le partenariat au cœur du développement : L'expérience de la société civile canadienne avec le mécanisme d'appel de propositions de la Direction générale des partenariats avec les Canadiens de l'ACDI ». En ligne :

http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/2012_03_Rapport_sur_sondage_DGPC.pdf

⁶ Affaires mondiales Canada. 2015. « Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire ». En ligne : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/cs-policy-politique-sc.aspx?lang=fr>

⁷ Ibid.

⁸ Réseau de coordination des conseils. 2014. « Mémoire sur la Politique de partenariat avec la société civile des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada », p.4. En ligne : <http://www.aqoci.qc.ca/?Memoire-du-Reseau-de-coordination>

du Canada relativement à l'aide qu'il accorde, à favoriser l'autonomisation des populations et à appuyer une croissance vaste et durable dans les pays en développement ».⁹

Les activités de consultation qui seront mises en place devraient être ouvertes, transparentes et assurer assez de temps à la préparation des avis.¹⁰ De plus, il est important que ces consultations soient inclusives et qu'elles fassent une place importante aux petits et moyens OCI. À long terme, le CSI souhaite aussi que des structures et mécanismes réguliers et prévisibles favorisant le dialogue entre les OCI, peu importe leur taille, et le gouvernement soit mis en place.

4. ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DESTINÉ À L'ENGAGEMENT DU PUBLIC

L'engagement du public (EP) est une des plus importantes contributions des organismes de la société civile (OSC) au programme de développement du Canada. Les activités d'EP sensibilisent les Canadiens et Canadiennes, elles changent leurs attitudes, améliorent leur compréhension des enjeux et les incitent à poser des gestes concrets comme citoyens du monde.¹¹

L'élimination de mécanismes de longue date offrant un financement adapté en matière d'engagement du public a affecté la capacité des OCI à sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux enjeux de la coopération internationale et à tisser des liens concrets et durables avec ceux-ci.¹²

Pourtant, un sondage mené à travers le Canada en 2012 auprès de plus de 1200 personnes a révélé que 79% des Canadien-ne-s trouve important que les jeunes, en particulier, soient informé-e-s du problème mondial de la pauvreté. Et 72% des répondants estimaient que le gouvernement fédéral doit soutenir les efforts de sensibilisation du public aux enjeux de la pauvreté mondiale.¹³

Tel que le mentionne la Politique de partenariat avec la société civile, les OCI canadiens qui se consacrent à la coopération internationale « sont le principal moyen de mobiliser les Canadiens,

⁹ Premier ministre du Canada. 2015. « Lettre de mandat de la ministre du Développement international et de la Francophonie ». En ligne : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-international-et-de-la-francophonie>

¹⁰ Réseau de coordination des conseils. 2014. « Mémoire sur la Politique de partenariat avec la société civile des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada », p.15. En ligne : <http://www.aqoci.qc.ca/?Memoire-du-Reseau-de-coordination>

¹¹ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs », p.4. En ligne : http://www.cci.ca/files/fr/what_we_do/2016_01_25_Brief_New_Minister_CCIC_priorities.pdf

¹² Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Janvier 2016. « Mémoire : Vers l'atteinte de nos objectifs communs », p.4. En ligne : http://www.cci.ca/files/fr/what_we_do/2016_01_25_Brief_New_Minister_CCIC_priorities.pdf

¹³ RCC. 2012. « L'engagement des Canadiens pour réduire la pauvreté dans le monde ». En ligne : <http://www.aqoci.qc.ca/?Explorer-l-efficacite-de-l>

de mieux faire connaître le développement international et d'accroître la participation de celui-ci ». ¹⁴

Le Canada devrait augmenter son appui financier aux activités d'engagement du public menées par les OCI. Pour ce faire, le CSI souhaiterait qu'un mécanisme propre et spécifique à la réalisations d'activités et de projets d'EP soit créé.

¹⁴ Affaires mondiales Canada. 2015. « Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire ». En ligne : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/cs-policy-politique-sc.aspx?lang=fr>